



Non délivrance des documents obligatoires de fin de contrat

Par **lyevcens**, le **27/04/2012** à **11:48**

Bonjour,
Voilà un peu plus d'un mois que j'ai terminé mon CDD (fin du CDD le 23/03/2012) et mon employeur ne m'a toujours pas délivré les documents suivants obligatoires :
certificat de travail.
attestation employeur.
solde de tout compte.
J'ai téléphoné plusieurs fois et envoyé également plusieurs mail mais la réponse que l'on me donne à chaque fois c'est que les papiers sont toujours à la signature.
selon vous quelles autres démarches pourrais je entreprendre afin de régler au plus vite cette situation.
en vous remerciant des réponses que vous pourrez m'apporter.

Par **pat76**, le **27/04/2012** à **17:40**

Bonjour
Votre employeur n'a pas à vous envoyer les documents qui doivent vous revenir.
Il doit les tenir à votre disposition et c'est à vous d'aller les chercher à la société qui vous a employé.
Vous y allez et si on ne vous les remet pas le jour où vous vous serez déplacés pour les obtenir, vous direz à votre ex-employeur que vous allez l'assigner en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits et que vous réclamer une astreinte de 100 euros par jour de retard à la remise de chaque document.
Vous lui préciserez que vous allez informer l'inspection du travail de la situation.
Quel était le motif du CDD?